

DOSSIER DE DEMANDE DE MANIFESTATION PUBLIQUE



Toute demande d'occupation temporaire du domaine public pour effectuer une manifestation sportive, culturelle ou récréative sur l'espace public de la ville doit faire l'objet d'une procédure officielle de dépôt.

Cette démarche garantit la conformité de l'événement aux réglementations en vigueur et contribue à assurer la sécurité et la fluidité de l'événement.

Le dossier complet doit être transmis **au moins 3 mois avant la date prévue** de votre manifestation sur l'espace public. Néanmoins, la ville répondra le plus rapidement possible aux besoins des organisateurs.

DOSSIER COMPLET À RETOURNER

- **Par courrier** adressé à la Mairie – 45, boulevard de l'Hôtel de Ville – 87 500 Saint-Yrieix.
- **Par mail** à l'adresse secretariat@saint-yrieix.fr

CAS PARTICULIERS

- Les manifestations dont le public et les organisateurs confondus **excèdent 1500 participants** en même temps sur le site, seront portées **à la connaissance de la Préfecture**.
- Les rassemblements **de plus de 5000 personnes** doivent être expressément **autorisés par la Préfecture avant le dépôt du présent dossier**. Le délai est dans ce cas porté à 4 mois.
- S'il s'agit d'une **manifestation sportive**, il convient également de déposer un dossier sur la plateforme suivante : declaration-manifestations.gouv.fr
- En cas d'**installation de chapiteaux**, tribunes ou tout autre aménagement soumis à la réglementation des établissements recevant du public, l'organisateur doit **déposer un dossier spécifique en matière de sécurité**.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Visa du Maire

Nom de la manifestation

Date de la manifestation

Demande réceptionnée en mairie le

N° dossier

Dossier transmis à :

Demande de matériel OUI NON

Demande d'un arrêté municipal OUI NON

Demande d'un débit temporaire de boissons OUI NON

Occupation d'une salle communale OUI NON

Occupation du domaine public OUI NON

Observations :

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation

Lieu(x)

Date de la manifestation (hors montage/démontage)

Organisateur Association Société ou entité privée Particulier

Nom

N° SIRET

Adresse

Code Postal

Ville

Nom du responsable

Tél.

Adresse mail

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Objet de la manifestation (présentation succincte)

Sites précis concernés et accompagnés de plans de situation

Nom du site Nom du site

Adresse Adresse

Nom du site Nom du site

Adresse Adresse

Si déambulation, indiquer les itinéraires empruntés

- | | |
|----|-----|
| 1. | 6. |
| 2. | 7. |
| 3. | 8. |
| 4. | 9. |
| 5. | 10. |

Préciser les dates et horaires

Dates Heures de montage Heures de démontage

Dates Heures d'ouverture au public Heures de fermeture au public

Nombre de participants estimé (public et organisateurs confondus)

La manifestation est-elle payante pour le public ? OUI NON

RÉSERVATION DE MATÉRIEL

Lister le matériel demandé et les dimensions (la location de matériel est cadrée par une délibération municipale annuelle fixant les tarifs en annexe).

Type de matériel	Nombre souhaité	Caractéristiques
Chaise		
Table		
Banc		
Pagode 4m x 4m		
Barnum 8m x 5m		
Praticable		
Grille		
Barrière		
Panneaux de signalisation		
Banderole de Saint-Yrieix		
Autres :		

Détailler la fonctionnalité du matériel sollicité :

Pagodes	Praticables	
Restauration debout	Restauration assise	
Vente	Buvette	Autre

Rappel : la cuisson sous les pagodes et barnums est **strictement interdite**.

BESOINS TECHNIQUES DIVERS

Vous avez besoin d'un point d'eau (sous réserve de la faisabilité technique) OUI NON

Emplacement exact (joindre un plan)

Vous avez besoin d'électricité (sous réserve de la faisabilité technique) OUI NON

Emplacement exact (joindre un plan)

Type de matériel	Nombre souhaité	Caractéristiques
Coffret électrique		
Rallonge		
Micro		
Autre type de matériel utilisé et puissance électrique (par exemple appareils de cuisson, sonorisation...):		

Vous avez besoin de point de collecte OUI NON

Si oui, un document en annexe sera à compléter et à transmettre au SICTOM.

Vous avez besoin de réserver une salle OUI NON

Si oui, il est nécessaire d'adresser un courrier de demande auprès du Secrétariat du maire.

Vous avez besoin de faire installer des kakémonos OUI NON

Si oui, précisez le nombre.

ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION

La manifestation dispose-t-elle d'un service d'ordre ?	OUI	NON
Nombre	Dates et heures	
Société de gardiennage		
Membre de l'organisation		
Commissaire de course		
Signaleurs		
Autres		
Responsables de la sécurité		
Prénom, nom	Tél.	
Prénom, nom	Tél.	

AUTORISATIONS PARTICULIÈRES

Vous sollicitez une interdiction de stationnement (joindre un plan)	OUI	NON
Nom des voies de circulation	Dates	Horaires

Vous sollicitez une interdiction de circulation (joindre un plan)	OUI	NON
Nom des voies de circulation	Dates	Horaires

Vous proposez de la restauration	OUI	NON
À détailler ci-contre		

Vous souhaitez faire de la vente	OUI	NON
À détailler ci-contre		

Vous utilisez une sonorisation	OUI	NON	Date et heure de début
			Date et heure de fin

Vous sollicitez un débit de boisson	OUI	NON	Date et heure de début
(Si oui, compléter le formulaire dans les annexes.)			Date et heure de fin

En cas de demande particulière liée à votre événement, merci de bien vouloir l'exposer ci-dessous :

COMMUNICATION

Afin d'offrir davantage de visibilité à votre événement, la Ville de Saint-Yrieix peut vous apporter une aide pour relayer votre manifestation/événement sur ses différents supports de communication (page Facebook, site internet et panneaux électroniques de la Ville). À noter, la parution des annonces se fera en fonction des disponibilités des supports et de la date à laquelle l'organisateur sera en mesure de fournir les éléments attendus.

Vous sollicitez la diffusion de votre manifestation/événement par le service communication ?

OUI NON

(Si oui, un visuel de qualité ou toute autre illustration doivent être transmis 4 semaines avant la date de l'évènement au service communication à l'adresse communication@saint-yrieix.fr)

DOCUMENTS À FOURNIR

- Le présent document et ses annexes le cas échéant, dûment complétés.
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » et « dommage aux biens confiés » indiquant clairement la date de la manifestation.
- Un jeu des plans liés à la manifestation (plan de situation, circulation, besoins en stationnement, point d'eau...).

Protection des données :

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier de manifestation publique sont traitées par la Mairie de Saint-Yrieix, en sa qualité de responsable de traitement, afin d'assurer l'instruction administrative, la coordination et le suivi de la manifestation.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et le respect des obligations légales applicables aux collectivités territoriales, notamment en matière de maintien de l'ordre public et de sécurité.

Les données collectées (identité et coordonnées des organisateurs, informations relatives à la manifestation) sont exclusivement destinées aux services municipaux habilités et, le cas échéant, aux autorités compétentes (préfecture, forces de sécurité, services de secours).

Elles sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion du dossier et conformément aux obligations légales en vigueur.

En cochant la case, vous donnez votre consentement au recueil des données dans les conditions et pour les motifs indiqués ci-dessus.

Prénom, nom du responsable de l'événement

Qualité

Signature

RAPPEL DES TARIFS

Pagode 4m x 4m montage + démontage
(délibération n°76/2022 du 07/06/2022)

Pour les associations arédiennes :

1^{re} demande de l'année (tarif par pagode) Gratuit

Pagodes suivantes (tarif par pagode) 100 €

Pour les associations extérieures à la commune :

Pagode 100 €

Barnum 8m x 5m montage + démontage
(délibération n°76/2022 du 07/06/2022)

Pour les associations arédiennes :

1^{re} demande de l'année (tarif par barnum) Gratuit

Barnum suivants (tarif par barnum) 150 €

Pour les associations extérieures à la commune :

Barnum 150 €

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS



OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Vous pouvez solliciter l'obtention d'une autorisation de débit de boissons temporaire (buvette) pour l'organisation d'une fête, d'un bal, d'un concert ou d'un divertissement qui se déroule dans un lieu public ou un lieu ouvert au public autre qu'un établissement (bar, restaurant, etc.).

Aucune vente d'alcool ne peut intervenir tant que cet arrêté n'est pas délivré.

Le nombre d'autorisations de débit de boissons temporaire est limité à 5 par an et par association et à 10 par an et par association pour les manifestations sportives.

DÉMARCHE À EFFECTUER

Remplir le formulaire en page 2 et l'adresser au secrétariat de Monsieur le Maire **au moins 15 jours avant** la manifestation :

- **Par courrier** adressé à la Mairie – 45, boulevard de l'Hôtel de Ville – 87500 Saint-Yrieix.
- **Par mail** à l'adresse secretariat@saint-yrieix.fr

POUR RAPPEL

LA CLASSIFICATION DES BOISSONS

- **1^{er} groupe** : boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat).
- **3^{ème} groupe** : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels dont ceux bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraise, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur).
- **4^{ème} groupe** : rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits.
- **5^{ème} groupe** : toutes les autres boissons alcooliques.

LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Selon arrêté préfectoral du 29 juillet 2022 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Haute-Vienne.

Ouverture : à partir de 05h00

Fermeture :

- Au plus tard à 01h00 les nuits du dimanche au lundi, du lundi au mardi, du mardi au mercredi, du mercredi au jeudi.
- Au plus tard à 02h00 les nuits du jeudi au vendredi, du vendredi au samedi, du samedi au dimanche, de la veille d'un jour férié.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3^{ÈME} CATÉGORIE DANS UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

Imprimé à compléter et à retourner obligatoirement au minimum 15 jours avant chaque manifestation.

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Agissant en qualité de Président(e) Secrétaire Trésorier(e) Membre
de l'association

Adresse du siège social

Code Postal

Ville

Tél.

E-mail

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie

du jj / mm / aaaa de h à h au jj / mm / aaaa de h à h

À l'occasion de (manifestation)

Qui se déroulera à (lieu et adresse précise du débit)

Déclare sur l'honneur :

- 1/ Rendre disponibles à la vente des boissons appartenant uniquement aux groupes 1 à 3 de la classification des boissons.**
- 2/ Avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du site d'organiser cette manifestation.
- 3/ Ne pas avoir déjà obtenu pour l'année civile en cours cinq autorisations d'ouverture de débits de boissons temporaires de 3^{ème} catégorie dans d'autres communes.

Fait à

Signature

Le

Rappel de l'article L.3334-2 du Code de la Santé Publique :

« Les personnes qui, à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique, établissent des cafés ou débits de boissons ne sont pas tenues à la déclaration prescrite par l'article L. 3332-3, mais doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale. Les associations qui établissent des cafés ou débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent ne sont pas tenues à la déclaration prescrite par l'article L. 3332-3 mais doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale dans la limite de cinq autorisations annuelles pour chaque association.

Dans les débits et cafés ouverts dans de telles conditions, il ne peut être vendu ou offert, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L. 3321-1. »

Protection des données personnelles :

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Saint-Yrieix-la-Perche sur le fondement légal de l'article 6-1-c (respect d'une obligation légale à laquelle la Ville est soumise) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les autorisations de débits de boissons. Ils seront conservés pendant 5 ans après la délivrance de l'autorisation et ne seront communiqués qu'à la Police Nationale et à la Préfecture. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD). Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).

Un formulaire par événement

NOM DE L'ÉVÉNEMENT :

NOM / RAISON SOCIAL ORGANISATEUR :

ADRESSE DE FACTURATION : :

DATE :

Début :	Fin :
<input type="text"/>	<input type="text"/>

VILLE :

COMPLEMENT ADRESSE :

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDU:

TYPE DE RESTAURATION :

BESOIN DE CONTENANT DE COLLECTE DES DECHETS :

Taille du bac	Abonnement	Frais de déplacement forfaitaire	Collecte d'un bac	Quantité :
TRI 360 L Divers	Gratuit	20 €	Gratuit	<input type="text"/>
TRI 360 L Canette	Gratuit		Gratuit	<input type="text"/>
OMR 360 L	25.50 €		9.00 €	<input type="text"/>
OMR 660 L	35.50 €		16.50 €	<input type="text"/>
BIODECHET	Gratuit		GRATUIT	<input type="text"/>

COORDONNEES DU CONTACT DE L'ORGANISATEUR :

NOM :	NUMERO TEL :	MAIL :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

A retourner à : contact@sictom-shv.fr